Savoie. Gorge tranchée et quarante coups de couteau : 25 ans de réclusion pour un récidiviste

11/12/2012 à 19h02

Ahcène Bouaffou a été condamné à 25 ans réclusion criminelle pour avoir tué de plusieurs dizaines de coups de couteau Christophe Coustoulin, 39 ans. En 2000, il avait déjà été condamné par la même cour d'assises pour «viol avec tortures ou actes de barbarie» à dix ans de réclusion criminelle.

Christophe Coustoulin, 39 ans, a été massacré. Les jurés le constatent, hier juste avant la suspension de midi, en regardant la projection, sur grand écran, des clichés de police scientifique. Ils ont été pris, le 31 octobre 2010, à Albertville, à la découverte de son cadavre.

Allongé par terre dans un couloir de petit appartement, le malheureux baigne littéralement dans une mare de sang. Il a été égorgé. « D'une oreille à l'autre » : le policier directeur d'enquête, le major Christophe Bertrand, ajoute le raccourci de la formule au choc des photos. Et ce n'est pas tout. Sur le corps de la victime, les médecins légistes ont compté plus d'une quarantaine de coups de couteau dont certains ont traversé sa poitrine de part en part. Et d'autres ont été assénés avec une telle violence que ses côtes ont explosé». […]

Dans son récit, hier, sa quatrième version depuis les faits, il a été agressé par son invité d'un coup de tête, menacé avec un couteau. **Et, enchaînement inédit dans les annales criminelles, Christophe Coustoulin se serait planté lui-même le couteau dans la gorge avant d'essayer de l'étrangler.** Ahcène Bouaffou aurait, alors, tenté de se défendre en s'emparant de l'arme et en la plaçant sous la gorge de son

adversaire. «***Il a fait des mouvements avec la tête et comme le couteau était aiguisé, il s'est coupé***».[…]
Le Dauphiné 1 ; 2 (Merci à Alpine)